

EYRAGUES

D.I.C.R.I.M

Informer c'est prévenir



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DOCUMENT A CONSERVER



SOMMAIRE

RISQUES CLIMATIQUES

-  Chute de neige et vague de froid _____ Pages 6 et 7
-  Tempêtes et orages violents _____ Pages 8 et 9
-  Canicule _____ Pages 10 et 11

RISQUES NATURELS

-  Inondation et rupture de barrage _____ Pages 12 à 15
-  Mouvements de terrain _____ Page 16
-  Séisme _____ Pages 17 à 19
-  Feu de forêt _____ Pages 20 à 22

RISQUES SANITAIRES

-  Moustique tigre _____ Page 23

RISQUES TECHNOLOGIQUES

-  Transport de matières dangereuses _____ Pages 24 à 27

RISQUES DE TERRORISME

-  Comportement face à une attaque terroriste _____ Pages 28 et 29

NUMÉROS UTILES ET PRINCIPALES CONSIGNES _____ Pages 30 et 31

DICRIM - Janvier 2018

Directeur de la publication : Max GILLES

Coordination : Commission communication - Photos : Mairie d'Eyragues et X

Conception - Réalisation : Kojiprint - Impression : Imprimerie Vallière

Numeréro ISSN : en cours - Dépôt légal : à parution - Dicrim imprimé en 2250 exemplaires

EDITORIAL

"Prévenir pour mieux réagir"

Dans le contexte d'une civilisation moderne où tout va toujours très vite... parfois même trop vite, où les évènements de tous ordres, à petite ou grande échelle se multiplient, les responsables locaux que sont les maires ont pour objectif premier de garantir la sécurité des personnes et des biens des risques naturels ou technologiques auxquels la Commune est exposée.



Le D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) sensibilise la population sur les mesures de prévention et de sauvegarde prises pour s'en protéger, et informe sur les comportements à tenir en cas d'évènement majeur.

Vous y trouverez les gestes à accomplir et les réactions à adopter pour chaque cas particulier et, le cas échéant, j'espère que vous pourrez en faire bon usage.

MAX GILLES
Maire d'Eyragues

Organisation de la sauvegarde des populations

LE MAIRE

- Prend en charge les mesures de prévention
- Alerte et informe la population
- Met en œuvre le plan d'organisation : Plan Communal de Sauvegarde (création de la Cellule de Crise Communale)
- Coordonne les actions des différents services d'intervention

LE PREFET

- Se substitue au Maire lorsque les moyens communaux sont insuffisants, ou en raison de la gravité et de l'étendue de la situation
- Mobilise et réquisitionne tous les moyens nécessaires aux secours
- Met en œuvre le plan d'organisation des secours : dispositifs Orsec, Novi (nombreuses victimes)...

A L'ECOLE

- Les établissements scolaires d'Eyragues disposent d'un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté), déclenché en cas d'évènement majeur.
- Sauf contre-ordre, n'allez pas chercher vos enfants à l'école

Qu'est-ce que le Dicrim ?

(Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Document obligatoire

Cadre législatif : Dans le respect du droit à l'information de chaque citoyen sur les risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger, un Dicrim (codifié dans les articles L125-2 ; L125-5 et L563-3 du code de l'environnement) doit être établi.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité d'un évènement d'origine naturelle ou anthropique (liée à l'activité humaine), dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'information préventive : un devoir envers la population

L'information préventive doit permettre à chacun de connaître les dangers auxquels il est exposé, les mesures préventives qu'il peut prendre pour réduire sa vulnérabilité, les bons comportements ou réactions en cas de danger, ou d'alerte, ainsi que les moyens de protections et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics. C'est une condition essentielle pour être acteur de sécurité. Elle contribue à construire une mémoire collective, assurer l'entraide et renforcer le lien social.

Le Plan Communal de Sauvegarde

L'objectif du PCS (Plan Communal de Sauvegarde), est de mettre en œuvre une organisation fonctionnelle réactive en cas d'évènements graves, afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement.

L'anticipation des risques va permettre de coordonner les moyens et services existants, afin d'optimiser la réaction, en créant la CdCC (Cellule de Crise Communale).

L'alerte par la sirène communale

Le début de l'alerte :

Le signal dure 3 fois 1 minute 41 secondes espacées de 5 secondes, en cas de danger immédiat (accident majeur, grande catastrophe...), le signal d'alerte est déclenché par la Commune et a pour but d'attirer rapidement l'attention de la population.

La fin de l'alerte :

La sirène émet un signal continu de 30 secondes.

Autres moyens d'appel

En fonction des évènements, cette alerte peut être complétée ou remplacée par d'autres dispositifs :

- Sirènes ou haut-parleurs montés sur les véhicules de la Police Municipale et des services de la Mairie
- Porte à porte / appels téléphoniques (GEDICOM)
- Les médias : radio (France-Inter par ex : 97.4)
Ils permettent de diffuser des consignes spécifiques à la population

GEDICOM

Afin de pouvoir avertir très rapidement, par téléphone, la population concernée en cas de crise, la Commune est dotée du système GEDICOM. Pour rendre ce service le plus efficace possible, et recevoir les alertes, merci de mettre à jour vos coordonnées auprès de la Mairie, notamment :

- Si vous êtes installés depuis peu sur la Commune
- Si vous êtes sur liste rouge
- Si vous avez changé de numéro de téléphone fixe ou de portable,
ou bien si vous avez un numéro à rajouter

RISQUES CLIMATIQUES

La carte de vigilance météorologique, élaborée par Météo-France, est actualisée au moins deux fois par jour (à 6h et à 16h, ou plus fréquemment en fonction de l'évolution de la situation) pour avertir la population de l'éventualité d'un phénomène dangereux dans les 24 heures qui suivent. Les médias relaient l'information dès que les deux plus hauts niveaux d'alerte (orange et rouge) sont atteints.

Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vague-submersion, pluie-inondation, inondation, orage, neige-verglas, avalanche, canicule, grand froid.

Rendez-vous sur www.meteofrance.com



Chute de neige Vague de froid

LES CONSIGNES DE SECURITE

AVANT

- Protéger les installations du gel et saler devant votre domicile
- Stationner votre véhicule hors des voies de circulation
afin de faciliter l'intervention des véhicules de déneigement
- Prévoir des couvertures, des vêtements chauds, des bougies
et quelques provisions appropriées, en cas de coupure d'électricité



PENDANT

- Eviter dans la mesure du possible les déplacements. Si vous devez vous déplacer, se renseigner sur les conditions de circulation, signaler votre départ et votre destination à vos proches, et prévoir un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée
- Eviter les expositions prolongées au froid, au vent, et les sorties aux heures les plus froides
- Veiller à un habillement adéquat

APRES

- Vérifier l'état de vos toitures, attention aux chutes de branches
- Ne toucher en aucun cas aux fils électriques tombés au sol
- Déneiger rapidement devant vos domiciles pour éviter la formation de glace, et faciliter la sortie éventuelle de votre véhicule
- Recenser les dégâts éventuels de vos habitations ou installations. Les déclarer à votre assureur

MESURES PRISES PAR LA MAIRIE

Equipements et matériels utilisés par le personnel des Services Techniques à disposition pour intervention :

- 1 Tractopelle
- 2 VL : 1 saleuse - 1 tracteur vigneron
- 1 tracteur équipé d'une saleuse
- 1 PL équipé d'une lame saleuse
- 2 lames saleuses supplémentaires peuvent être utilisées sur des tracteurs d'agriculteurs
- Tronçonneuses
- Chariot élévateur
- Pelles / Balais

RISQUES CLIMATIQUES



Tempêtes Orages violents

AVANT

- Consulter régulièrement les bulletins d'alerte (Météo-France)
- Placer à l'intérieur de votre habitation tous les objets susceptibles d'être emportés (table de jardin, parasol...). Projetés par le vent, ils pourraient être dangereux pour les personnes
- Fermer portes et volets
- Arrêter les activités de loisirs de plein air
- Préparer un équipement de première nécessité (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche...), détaillé dans le Guide de préparation aux situations d'urgence
- Ne pas obstruer les grilles de ventilation de votre logement (attention au monoxyde de carbone)

Que faire en cas d'intempéries ?

En cas d'orage

Si vous êtes obligé de vous déplacer :

- Soyez très prudent
- Respectez, en particulier, les déviations mises en place
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches
- Roulez doucement
- Si vous êtes dehors, ne vous mettez pas sous un arbre

Pendant la tempête

- Rester à l'écoute des consignes données par les autorités, dans les médias et sur les réseaux sociaux
- Rester chez vous. Fermer portes, fenêtres et volets
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision
- Éviter de téléphoner pour laisser les secours disposer des réseaux téléphoniques
- Se renseigner sur l'éventuel risque de submersion / d'inondation, en consultant régulièrement les sites de Météo France et Vigicrues
- Afin de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en cas d'utilisation de groupes électrogènes, veiller à respecter les consignes d'utilisation
Il est recommandé de ne pas utiliser de chauffage d'appoint en continu.

Votre action après la tempête

Informez-vous : écoutez et suivez les consignes données par la radio et les autorités.

Informez les autorités de tout danger observé.

- Ne pas toucher pas les câbles électriques tombés à terre
- Faire réparer sommairement ce qui peut l'être (toiture notamment)
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre
- Évaluer les dégâts et les points dangereux. S'en éloigner
- Apporter une première aide aux voisins et penser aux personnes âgées et handicapées
- Se mettre à la disposition des secours
- Avant d'utiliser l'eau du robinet pour des usages alimentaires (boisson, préparation des aliments, cuisson...), s'assurer auprès des autorités locales qu'elle soit potable et dans tous les cas, faire couler l'eau afin de nettoyer le réseau et d'évacuer l'eau qui a stagné
- En cas d'utilisation de l'eau d'un puits privé, se renseigner également auprès de la mairie avant de le remettre en service et de l'utiliser à nouveau pour des usages alimentaires
Faire procéder à une analyse de l'eau en laboratoire
- Vérifier l'état des aliments congelés/réfrigérés et jeter les en cas de doute



Canicule

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

Comment se protéger ?

- Fermer volets, fenêtres, portes, rideaux, exposés au soleil
- Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif.

Essentiellement, de l'eau, des fruits pressés éventuellement. Jamais d'alcool. Eviter sodas et autres boissons sucrées, ainsi que les boissons à forte teneur en caféine (diurétiques)

- Revêtir des vêtements amples, légers, clairs
Préférer le coton qui laisse passer l'air et absorbe la transpiration
- Utiliser un brumisateur sur les parties découvertes du corps, les ventiler à l'aide du ventilateur.
A répéter autant de fois que l'on veut lorsque l'on est sec
- Douches répétées, fraîches (mais non froides)
- Pendant les heures les plus chaudes, se reposer dans un lieu frais
- Proscrire tout effort physique (sport, jardinage, bricolage...)
- Reporter ce qui est urgent aux heures fraîches
- Donner, et prendre des nouvelles de ses proches ou de personnes vivant seules.
Si besoin demander de l'aide aux voisins
- Si l'on doit travailler à l'extérieur, boire régulièrement, mouiller le tee-shirt et la casquette, s'asperger d'eau lorsque les vêtements sont secs

L'organisme commence à souffrir de la chaleur :

Signal	Signification	Actions à mettre en place
→ Maux de tête, nausées après exposition directe au soleil	Insolation = forme mineure de coup de chaleur	Se mettre dans un lieu frais. S'asperger d'eau et ventiler. Si possible bain frais (non froid). Sacs de glaçons sur les bras et les cuisses. <i>Appeler le 15 si les symptômes s'aggravent ou persistent.</i>
Un des signes suivants		
→ température supérieure à 39°C → maux de tête violents → nausées, vomissements → propos incohérents → perte de connaissance convulsions → Coup de chaleur	Coup de chaleur IL PEUT SURVENIR DES LE PREMIER JOUR DE CHALEUR	APPELER LE 15 En attendant les secours : → Placer le sujet au frais, lui enlever ses vêtements → L'asperger d'eau, créer un courant d'air au plus près possible de la personne → Placer des sacs de glaçons sur les cuisses et les bras



Risque inondation et rupture de barrage

On distingue quatre types d'inondation :

- Montée lente des eaux par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique
- Formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes
- Ruissellement pluvial renforcé par l'imperméabilité des sols
- La rupture du barrage de Serre-Ponçon : la Commune d'Eyragues est concernée par un risque de ruissellement urbain généré par le déversement du canal de la Reyrade.

La Commune d'Eyragues est à une très grande distance des barrages de Serre-Ponçon et de Sainte-Croix ; cependant, une rupture totale d'un de ces barrages produirait une onde de submersion susceptible de toucher la Commune. Cette onde mettrait plusieurs heures pour nous atteindre, laissant ainsi le temps d'organiser une évacuation des zones menacées.

Règlementairement :

Notre Commune n'est pas soumise au PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation), document qui réglemente l'urbanisation.

Les mesures prises par la Commune :

- Réalisation de 5 bassins principaux de rétention (voir détails et carte)
- Nettoyage des fossés et roubines
- Procédure de vigilance météorologique qui permet aux autorités de l'Etat de recevoir l'alerte et de prévenir
- Diffusion sur le site : www.eyragues.fr

Inondation et rupture de barrage

Bassins de rétention :

Suite au déploiement du plan général d'aménagement hydraulique du bassin du Vigueirat central (1988), deux premiers bassins de rétention ont été réalisés sur le canal de la Reyrade. Ce dernier prend sa source sur le plateau de la Petite Crau, et se jette dans le Réal, au niveau du village :

Bassin de la Reyrade : 8 000 m³ (1)

Bassin du Mas de Rollinde : 30 000 m³ (2)

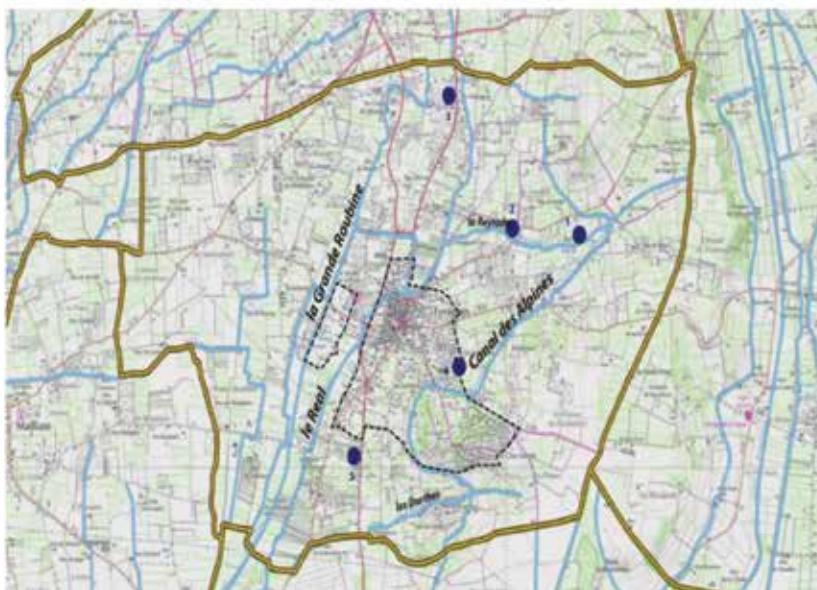
Un troisième bassin (3) a ensuite été réalisé au Nord de la Commune. Il sert à réguler l'apport des eaux du Réal, suite aux imperméabilisations de la commune de Châteaurenard.

Sa capacité est de 60 000 m³.

Le dernier bassin réalisé (20 000 m³), est un tamponnement (ouvrage destiné à stocker temporairement les eaux, lors des pluies, avant de les restituer au milieu récepteur dans des conditions acceptables). Ce bassin se situe au Clos Serein (4), et permet de réguler les éventuelles inondations dans la partie Est de la Commune.

Enfin, un projet de bassin (5) est prévu en accompagnement du futur quartier du Collège, afin de drainer les eaux de pluie du secteur Sud-Ouest de la Commune, et de ce futur nouveau quartier, dans un objectif de régulation, toujours en lien avec l'exutoire du Réal.

Représentation cartographique des 5 principaux bassins



RISQUES NATURELS

LES CONSIGNES DE SECURITE

AVANT

- S'informer des risques et des consignes de sauvegarde (refuge en hauteur)
- Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, évents
- Amarrer les cuves. Couper l'électricité et le gaz
- Surélever les meubles, mettre hors d'eau objets précieux, documents personnels, matières dangereuses ou polluants
- Repérer les stationnements du (des) véhicule(s) hors zone inondable
 - (1) Sur place – (2) Dans le cas d'une éventuelle évacuation
- Prévoir les équipements minimums :
radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels (titres de propriété, contrats d'assurance), médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures, pour une éventuelle évacuation (chez des proches ou dans un lieu d'hébergement prévu par la Cellule de Crise Communale)



PENDANT

- S'informer de la montée des eaux et des consignes par radio ou auprès de la Mairie
- Se réfugier dans les étages supérieurs ou les points hauts (colline...)
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pieds ou en voiture), les victimes dans ce cas sont plus nombreuses
- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher les enfants à l'école
- Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.
Un numéro vert sera mis en service par la Mairie afin de générer plus d'appels entrants
(Info. - GEDICOM)

APRES

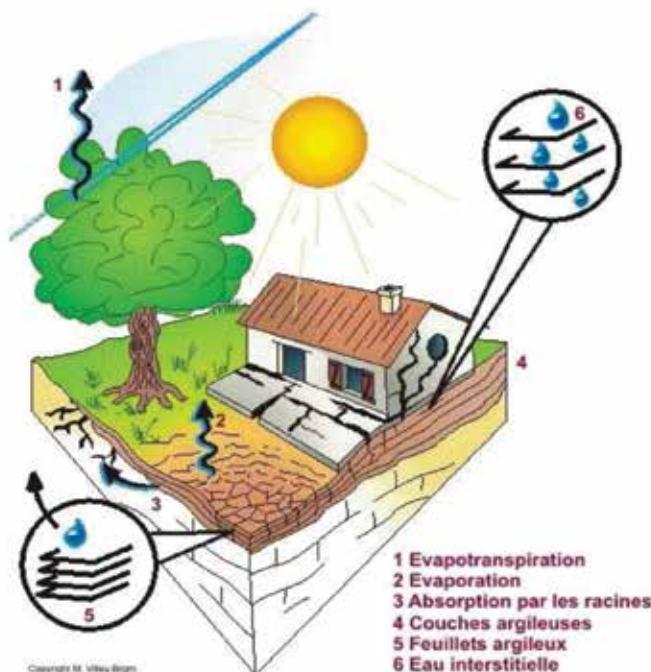
- Ventiler les pièces (solution préférable au chauffage).
- Ne rétablir l'alimentation électrique qu'après vérification complète des circuits par un professionnel
- Chauffer ensuite dès que possible
- Avant tout nettoyage prendre des photos et faire la déclaration de sinistre auprès de son assureur
- Faire expertiser le(s) véhicule(s) inondé(s) avant utilisation



Mouvements de terrain

Retrait / gonflement des argiles :

Ce risque provoque des tassements différentiels qui se manifestent par des désordres sur le bâti. Avant de construire, il est conseillé de consulter le document d'urbanisme de la Commune, et recommandé d'effectuer une étude de sol.



L'aire d'étude du P.P.R. (Plan de Prévention des Risques), s'étend sur la totalité du territoire de la Commune située en zone bleue (B2 moyennement exposée).

Par arrêté préfectoral du 26 janvier 2007 a été prescrit l'établissement d'un P.P.R. pour le risque "mouvements de terrain - retrait / gonflement des argiles".



Séisme

Les dommages aux constructions, bâtiments, réseaux d'eau ou de gaz, d'électricité, de communication, de transport, et l'atteinte aux populations, dépendent de la force du séisme, de la localisation de son épicentre, et de sa profondeur.

Aux faibles intensités, la population ressent des secousses sans qu'il y ait des dommages pour les constructions.

Les secousses sismiques peuvent induire des glissements de terrain, des coulées de boue, des chutes de blocs de pierre, un affaissement brutal des cavités souterraines, une réorganisation des cours d'eau. Les sols sableux ou limoneux, les remblais, peuvent se liquéfier et ne plus supporter les éventuels ouvrages ou constructions.

Notre Commune est située dans une zone de sismicité 3 (modérée).



Reptation (glissement)



Eboulement



Coulée de boue



Glissement de terrain

RISQUES NATURELS

LES CONSIGNES DE SECURITE

AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Privilégier les constructions parasismiques, conformément au règlement d'urbanisme local
- Repérer les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité
- Disposer d'un poste de radio à piles
- Repérer les divers endroits où l'on pourra se mettre à l'abri

PENDANT

- Après la première secousse, se méfier des répliques
- Si vous êtes à l'intérieur : se mettre à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres. Ne pas prendre l'ascenseur
- A l'extérieur :
s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, lignes électriques...).
Fuir latéralement l'effondrement. Se réfugier sur les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur vos pas
- En voiture : s'arrêter si possible à distance des constructions, des lignes électriques, et ne pas descendre, si possible, avant la fin des secousses

APRES

- A l'intérieur : couper l'eau, l'électricité, le gaz ; ne pas allumer de flamme et ne pas fumer.
En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes, prévenir les autorités
- Evacuer le plus rapidement possible
- Ne pas prendre l'ascenseur
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer
- Ecouter la radio
- Rejoindre le lieu de regroupement établi par les autorités compétentes
(le maire, les pompiers...)
- Se mettre à la disposition des secours
- Dès le danger de répliques éventuelles écarté, évaluer les dégâts,
et commencer à constituer votre dossier pour les assurances en attendant l'expertise

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE SISMIQUE

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de tremblement de terre

PENDANT	APRES
protégez-vous la tête avec les bras	
à l'intérieur	abritez-vous sous un meuble solide
à l'extérieur	éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...
si vous êtes en voiture restez-y	
	rejoignez le lieu de regroupement
	ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre
	évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
	ne prenez pas l'ascenseur
	écoutez la radio
	respectez les consignes des autorités

RISQUES NATURELS



Feu de forêt

Lorsqu'un feu éclate, il n'est pas nécessairement dangereux, car son impact va dépendre de son intensité et de sa surface potentielle d'extension. La propagation de l'incendie va être le plus souvent déterminée par des facteurs naturels ; mais des facteurs anthropiques (c'est-à-dire liés à l'activité humaine) peuvent intervenir. Ne jamais jeter de cigarettes ou de mégots dans la nature. On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. Les feux se produisent préférentiellement pendant l'été mais plus d'un tiers ont lieu en dehors de cette période. La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies.

Pour qu'il y ait inflammation et combustion, trois facteurs doivent être réunis :

- un combustible, qui peut être n'importe quel matériau pouvant brûler
- une source externe de chaleur (flamme ou étincelle)
- de l'oxygène, nécessaire pour alimenter le feu

Mesures de gestion du risque feu de forêt :

Une information des promeneurs sur les possibilités d'accès aux massifs forestiers des Bouches-du-Rhône est réalisée pendant la période du 21 juin au 30 septembre, avec une carte matérialisant le niveau de risque incendie par massif et accessible sur le site Internet de la Préfecture.

La surveillance forestière estivale des massifs forestiers est assurée par des patrouilles terrestres et une surveillance aérienne.

Des aménagements de terrain en matière de défense contre l'incendie sont réalisés : pistes d'accès pompiers, pare-feux, installation de citernes d'eau accessibles aux engins terrestres...

AVANT : s'organiser et anticiper

- repérer les chemins d'évacuation, les abris
- prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels...)
- débroussailler
- vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture

PENDANT : se mettre à l'abri

- si vous êtes témoin d'un départ de feu :
 - informer les pompiers (18 ou 112 pour les mobiles) le plus vite et le précisément possible
 - attaquer le feu, si possible
- dans la nature :
 - s'éloigner dos au vent
 - si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide
 - à pied, rechercher un écran (rocher, mur...)
 - ne pas sortir de sa voiture
- une maison bien protégée est le meilleur abri :
 - fermer et arroser volets, portes et fenêtres
 - occulter les aérations avec des linges humides
 - rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après

APRES : respecter les consignes

- éteindre les foyers résiduels



LES REGLES DE BASE POUR TOUS

- Une installation électrique saine, sans surcharge des circuits sur une même prise permet de limiter les risques d'incendie. Il est important de faire entretenir régulièrement les installations de gaz et d'électricité. Tous les appareils électriques sont potentiellement dangereux. Ils sont responsables d'1 incendie sur 4 : prise multiple utilisée en surpuissance, fil de lampe abîmé, lampadaire halogène sans grille, abat-jour en papier...
- Vérifier le tuyau de gaz tous les ans.
- Des installations de chauffage régulièrement entretenuées : la cheminée et les conduits doivent être ramonés une fois par an (obligatoire pour les assurances habitation et surtout si on chauffe au fioul ou au bois). Le meilleur procédé reste le ramonage mécanique effectué par des professionnels qualifiés
- Pas de stockage inutile de combustibles (cartons, papiers) et de produits inflammables (alcool, essence...) surtout à proximité des sources de chaleur. Laisser les produits inflammables loin des radiateurs, ampoules, bougies, plaques chauffantes...
- Dans la cuisine, attention à l'huile sur le feu, au grille-pain... ainsi qu'à tout appareil électrique. Ne pas laisser branchés les appareils électroménagers qui sont inutilisés
- Dans la chambre, ne jamais fumer au lit. Eteindre complètement les cigarettes. Des incendies se déclarent alors que les personnes s'endorment avec une cigarette allumée
- Ne pas utiliser d'alcool ou d'essence pour allumer la cheminée ou le barbecue. Protéger les foyers ouverts d'une grille pare-feu
- Avoir un extincteur chez soi

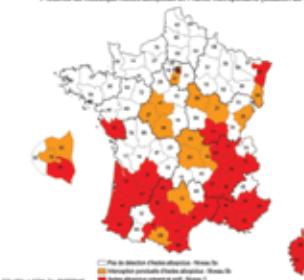


RISQUES SANITAIRES



Piqûre du moustique tigre

Présence du moustique Aedes albopictus en France métropolitaine (situation au 1er janvier 2016)



Le "moustique tigre" (*Aedes Albopictus*), est un moustique originaire d'Asie, vecteur de maladies telles que : la dengue, le chikungunya ou le zika. En métropole, ce moustique s'est développé de manière significative depuis 2004, et, est désormais implanté dans 30 départements. Certaines espèces de moustiques autochtones peuvent également être vectrices du virus West Nile (plusieurs cas d'infection humaine et équine ont été signalés en Camargue et dans le Var en 2003-2004, en Camargue et dans les Bouches-du-Rhône en 2015), ou de parasites responsables du paludisme.

Des moyens de prévention

Dans les départements colonisés par le moustique vecteur, un arrêté préfectoral définit chaque année les zones de lutte contre les moustiques, et les actions à mener. En dehors des opérations de démoustication réalisées autour des habitations des malades et autour des établissements de santé, il n'y a pas d'action systématique de désinsectisation hors contexte épidémique.

La lutte contre les moustiques potentiellement vecteurs de ces maladies, et leurs larves, constitue l'un des principaux moyens d'éviter la transmission des virus. Elle vise à supprimer les gîtes larvaires à l'intérieur et autour de son habitat (les zones d'eau stagnante comme les dessous de pots, les déchets, tout déchet vert peut représenter un réceptacle et abriter des œufs, les gouttières...). C'est le moyen le plus efficace pour diminuer la densité de moustiques. Afin d'éviter les piqûres, il existe également des moyens de protection individuels, comme porter des vêtements longs et amples, utiliser des répulsifs, (la citronnelle est déconseillée chez les enfants âgés de moins de 2 ans, prendre au préalable l'avis de son médecin ou à défaut de son pharmacien, car certains produits sont déconseillés aux femmes enceintes et aux enfants), installer des moustiquaires de berceau,... Aucune mesure n'est efficace à 100% ; c'est la somme de mesures individuelles et collectives qui permet diminuer la transmission.

Symptômes

Le chikungunya est une maladie le plus souvent bénigne qui entraîne souvent une grande fatigue ainsi que des douleurs qui peuvent persister plusieurs semaines. Il faut consulter son médecin en cas d'apparition de fièvre et de douleurs articulaires survenant après une piqûre de moustique.

RISQUES TECHNOLOGIQUES



Transport de matières dangereuses

Les risques technologiques sont liés à l'action humaine, et plus précisément, à la manipulation, au transport ou au stockage de matières dangereuses pour la santé et l'environnement (exemples : risques industriel, nucléaire, biologique...).

Le transport de matières dangereuses, en surface (Routes : D571, D29), en sous-sol (Gaz-Oléoduc), comme les autres risques majeurs, peuvent avoir des conséquences graves sur les personnes, leurs biens et / ou l'environnement.

Par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, une matière dangereuse peut présenter un danger grave. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, volatile ou encore corrosive.

Les matières transportées ont souvent une concentration et une agressivité supérieures à celles des usages domestiques (carburant, gaz, engrais...).

Quels sont les risques liés à un accident de transport de matières dangereuses ?

- Une explosion (effets à la fois thermiques et mécaniques ressentis dans un rayon de plusieurs centaines de mètres)
- Un incendie (brûlures, asphyxie et intoxication liées aux fumées toxiques)
- Une contamination de l'air (nuage毒ique), de l'eau ou du sol provenant d'une fuite de produit toxique ou résultant d'une combustion (même d'un produit non toxique)

Connaître la signalisation des transports de marchandises dangereuses pour mieux se préparer

Signalisation orange sur laquelle on peut lire deux numéros correspondant :

- Au numéro d'identification du danger lié au produit
- Au numéro ONU permettant d'identifier le produit concerné

X886
1831

Plaque étiquette annonçant le type de danger

Exemples :



Transport de matières dangereuses

QUE FAIRE EN CAS D'EXPOSITION À UN GAZ TOXIQUE

AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER LA VIE...

- 1** Protégez votre nez et votre bouche par tous les moyens possibles : mouchoir, masque ou écharpe humide.



- 2** Hâtez si vous avez mal au cœur, mal à l'estomac, ou des maux de tête.



- 3** Quittez rapidement les lieux pollués et prenez un abri (si il est nécessaire, ou des personnes s'arrêteront au fond des matières...).



- 4** Si vous apercevez des gens en train de s'évanouir ou de suffoquer, aidez-les à sortir de la zone sans danger sur vos pas.



- 5** Une fois à distance et à l'abri, retirez délicatement votre première couche de vêtements, sans en toucher l'intérieur et cherchez à les laver, si possible dans un sac plastique (type sac poubelle) ou sinon les mettre au sol à distance de soi et les indiquer à l'arrivée des secours. Si nécessaire, déshabillez-vous complètement et lavez-vous les mains à l'eau et au savon.



- 6** Utilisez votre portable uniquement pour alerter les secours en précisant votre emplacement et n'oubliez pas d'appeler rapidement aux urgences.

Pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15



- 7** Ne rentrez surtout pas chez vous. Ne vous rendez pas de nouveau à l'habitat. Attardez impérativement les secours et assurez leurs consignes, vous risquez de contaminer vos proches !



- 8** Les services de secours interviennent un point de rassemblement où deux autres maisons sont indiquées.



- 9** Ne buvez pas de vin, ne buvez pas, évitez de vous frotter le visage. Ne mangez pas, ne fumez pas.



RESTEZ CALME, VOUS FACILITEREZ L'ORGANISATION DES SECOURS ET DES SOINS.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Agir en cas d'accident

Si vous êtes témoin de l'accident :

- Donner l'alerte en téléphonant aux sapeurs-pompiers (composez le 18), à la police ou la gendarmerie (le 17). Préciser le lieu, le moyen de transport impliqué, le nombre approximatif de victimes et, dans la mesure du possible, le numéro ONU du produit, le numéro d'identification du danger, ainsi que la nature du sinistre
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie
- Si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment clos à proximité immédiate (confinement), ou quitter rapidement la zone (éloignement)
- Se laver à l'eau en cas d'irritation, retirer ses vêtements et se changer si c'est possible.
- Consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes

Si les services de secours demandent de se mettre à l'abri :

- Respecter les consignes de mise à l'abri, c'est-à-dire : boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations...), arrêter la ventilation et la climatisation, éviter toute flamme ou étincelle
- Ne pas chercher à rejoindre les membres de votre famille s'ils sont à l'extérieur
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils sont en sécurité
- Se rendre de préférence dans une pièce possédant une arrivée d'eau
- Ne pas encombrer les réseaux téléphoniques, nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale
- Ecouter la radio et ne sortir qu'en fin d'alerte ou signal sur ordre d'évacuation

Si l'ordre d'évacuer est donné :

- Rassembler ses affaires personnelles indispensables : papiers, argent liquide, médicaments
- Couper le gaz et l'électricité
- Suivre strictement les consignes données par les services de secours
- Fermer à clé les portes extérieures
- Se diriger avec calme vers le point de rassemblement fixé
- Dans tous les cas, rester à l'écoute des autorités et respecter les consignes délivrées dans les médias (France Bleu, France Info, France Télévisions,...), les sites et réseaux sociaux de la préfecture, du ministère de l'Intérieur et du Gouvernement

Agir après :

- A la fin de l'alerte, aérer le local ayant été utilisé pour la mise à l'abri
- Ne pas toucher aux objets, aux aliments, à l'eau qui ont pu être contaminés par des substances toxiques
- Sans autorisation des autorités, ne consommer aucun aliment (fruits et légumes ou tout produit issu d'animaux d'élevage dont lait, viande, œufs) provenant de la zone éventuellement contaminée



RISQUES DE TERRORISME



Attaque terroriste

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER:

1/ S'ÉCHAPPER > SI C'EST IMPOSSIBLE



2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET CRÉER AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoignez d'une situation ou d'un comportement suspect, sans délai, en contactant les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, respectez les **systèmes de sécurité**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beaucette et @gouvernementFR

L'affiche "réagir en cas d'attaque terroriste" donne des instructions pratiques qui s'articulent autour du triptyque : "s'échapper, se cacher, alerter".

La première réaction doit toujours être l'évasion ; dans l'hypothèse où elle est impossible, il faut chercher un abri. Une fois hors de portée ou protégé, il faut, enfin, alerter les forces de l'ordre.

En cas d'attaque terroriste, voici les comportements qui peuvent vous sauver :

- La première réaction à avoir est de s'échapper. Pour cela, identifiez d'où vient le danger pour vous en éloigner au maximum et le plus rapidement possible. Ne vous exposez pas, mais plutôt penchez-vous ou courbez-vous pour vous abriter. Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper. Alertez les personnes autour de vous et dissuadez-les de pénétrer dans la zone de danger.
- Si vous ne pouvez pas vous échapper, enfermez-vous à double tour, barricadez avec des meubles ou objets lourds. Eteignez toutes les lumières et coupez le son de tous les appareils. Allongez-vous au sol, éloignez-vous des ouvertures en rampant. Abritez-vous derrière un obstacle solide (pilier, mur, voiture...). Coupez la sonnerie et le vibrer de votre téléphone.
- Dès que vous êtes en sécurité, alertez les forces de l'ordre en appelant le 17 ou le 112, et obéissez-leur. Au téléphone, ne paniquez pas, précisez le lieu exact de l'attaque, le nombre et la description des assaillants, le type d'arme(s) utilisée(s), le nombre estimé de victimes.
- Ces renseignements peuvent sauver de nombreuses vies. Si possible, aidez les blessés. Une fois les forces de l'ordre arrivées, ne courez en aucun cas dans leur direction, gardez les mains levées ouvertes et bien visibles, sans faire de mouvement brusque.
- Si vous attendez les secours et les forces de l'ordre, et si vous êtes en sécurité, vous pouvez sauver des vies en réalisant les gestes d'urgence.
- S'il y a saignement, appuyez fortement dessus, en utilisant, si possible, un linge propre (t-shirt, pull...). Maintenez la pression sur la blessure jusqu'à ce que les secours prennent le relai.
- Si vous n'êtes pas encore en sécurité, ou si la blessure saigne toujours abondamment, effectuez un garot. Pour cela, faites un noeud coulissant à la racine du membre concerné, à l'aide d'une écharpe, une cravate ou une ceinture. Dans tous les cas, aidez la personne à s'installer dans la position dans laquelle elle se sent le mieux.
- Si la plaie est sur le thorax, mettez-la en position assise ou semi-assise. Pour une plaie au ventre, en position allongée.
- Si la personne est inconsciente, ou si elle perd connaissance, tournez-la sur le côté, comme si elle dormait en chien de fusil, en position latérale de sécurité. Faites en sorte qu'elle puisse respirer correctement.

NUMÉROS UTILES

Mairie : 04 90 24 99 00

Police Municipale : 04 90 24 99 07

Pompiers : 18 ou 112 depuis un mobile

Samu : 15 ou 112 depuis un mobile

Gendarmerie : 17 ou 04 32 61 96 40

Cabinet Médical : 04 90 94 12 32

Ecoutez la radio : 97.4 FM Radio France-Inter

103.6 FM – Radio France Bleu Provence

98.8 FM – Radio France Bleu Vaucluse



Le D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) de la commune d'Eyragues a été réalisé par la commission sécurité, sous la direction d'Yvette POURTIER (à droite), adjointe au maire, en étroite collaboration avec Geneviève MARTINI et Rémi GOLFETTO, conseillers municipaux.

Les principales consignes d'urgence :

- Ecouter les consignes des autorités
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école (sauf contredit), le corps enseignant est compétent pour assurer leur sécurité
- Ne pas téléphoner, le réseau téléphonique doit rester à disposition des secours.
- Ne pas se rendre sur les lieux de l'accident
- S'équiper d'une réserve d'eau potable, lampes de poche ou bougies, médicaments urgents, papiers personnels, vêtements de rechange, couvertures, matériels de confinement (linges, rubans adhésifs,...).

Après une situation d'urgence :

- Il est nécessaire d'avoir connaissance des dommages causés (aux niveaux humain et matériel) et d'être conscient des dangers encore existants suite aux dégâts matériels
- En cas d'évacuation, ne retourner à votre domicile que lorsque les pouvoirs publics vous en donneront la permission
- Faire appel aux services de secours ou à un professionnel pour remettre en marche l'électricité ou le gaz
- Se faire aider par votre médecin pour faire face aux conséquences émotionnelles et psychologiques qui peuvent survenir
Cela vaut particulièrement pour les enfants : parler de son expérience aide à comprendre et à mieux appréhender la situation

EYRAGUES

